

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mercredi 9 septembre 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M^{me} Huguette Beauregard, conseillère et MM. Marcel Bouvier, Serge Gendron, Serge Viens, et Michel Denicourt conseillers.

Sont également présents la greffière, M^{me} Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay.

2009-332 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 août 2009

Une copie du procès-verbal de la séance tenue le 11 août 2009 a été remise à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 11 août 2009 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-333 Adoption des comptes selon la liste du 3 septembre 2009

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que les comptes inscrits sur la liste du 3 septembre 2009 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 9CH501238 à 9CH501254 pour un montant de : 83 484,04 \$

Chèques 9CH501360 à 9CH501422 pour un montant de : 326 776,00 \$

Comptes payables :

Chèques 9CH501426 à 9H501516 pour un montant de : 220 353,16 \$

Comptes recevables :

Comptes 9FD000070 à 9FD000079 pour un montant de : 8 942,45 \$

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} période de questions. Un groupe de citoyens de l'avenue Viens et du Carré Édouard déposent à la table du conseil une requête demandant plus de sécurité dans leur secteur en raison de gens indésirables y demeurant.

2009-334 Production du journal municipal - renouvellement de contrat avec Orijine Communications créatives

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de renouveler le contrat de production du journal municipal avec la firme ORIJINE Communications créatives, 160, rue Cowie, suite 202, Granby (Québec) J2G 3V3, comprenant l'option 1, journal de 12 pages, au prix de 1 100,00 \$ par édition, taxes en sus, ledit contrat est d'une durée d'un an, soit de décembre 2009 à novembre 2010, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 26 août 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-335 Refus d'une vente de parcelle du lot 1 594 283 à M. Marc-André Grondin

Considérant que M. Marc-André Grondin, propriétaire de l'immeuble du 2269, avenue Saint-Paul, lot 1 592 041, s'adresse à la municipalité afin d'y acquérir une parcelle du lot 1 594 283 contiguë à sa propriété et utilisé depuis plusieurs années en tant que stationnement servant à ses locataires;

Considérant son désir de régulariser la situation;

Considérant que le conseil municipal ne peut se permettre pour le moment de céder cette parcelle de terrain étant donné qu'il ne connaît pas les besoins futurs de ce secteur et qu'une reconfiguration de l'intersection du chemin Saint-François n'est pas impossible;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'informer M. Marc-André Grondin que le conseil municipal refuse pour l'instant de lui vendre la partie du lot 1 594 283 tel que montré au certificat de localisation de Denicourt, a.g. du 25 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

Le point 7 de l'ordre du jour est reporté compte tenu que l'étude du dossier n'est pas terminée.

2009-336 Gaz naturel – contrat d'approvisionnement avec Athéna Énergies Marketing inc.

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de signer un contrat d'approvisionnement en gaz naturel avec Athéna Énergies Marketing inc., 6455, Jean-Talon Est, Saint-Léonard (Qué) H1S 3E8, pour une période d'un an, du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010 dans le cadre du Programme de Prix Fixe de Gaz Métropolitain et dont le prix maximum vendu durant le terme du contrat sera de 22,19\$ le m³.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général, M. Reynald Castonguay, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-337 Les Développements Édouard Viens inc. – échange de lots et mandat à un notaire

Attendu que le promoteur de Les Développements Édouard Viens inc., a signé une entente avec la Ville de Saint-Césaire pour la Phase III de son développement domiciliaire;

Attendu que des modifications ont été apportées à la configuration de l'assiette de rue;

Attendu que dans ladite entente signée le 28 mai 2009 il est prévu un échange de certains lots;

Attendu que c'est la ville qui choisit le notaire instrumentant et assume les frais relatifs à l'acte notarié;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire accepte de faire l'échange de lots avec Les Développements Édouard Viens inc., comme suit :

Le lot 4 426 131 propriété actuelle de la Ville de Saint-Césaire, est cédé pour un dollars (1\$) à Les Développements Édouard Viens inc.;

En contrepartie, les lots 4 426 129, 4 426 130 faisant partie de l'assiette de rue ainsi que le lot 4 426 127, formant une allée piétonnière, ces lots étant la propriété actuelle de Les Développements Édouard Viens inc., incluant également les infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et le réseau pluvial seront cédés pour un dollars (1\$) à la Ville de Saint-Césaire;

De retenir les services de l'étude Denicourt, Gagnon Calgaro et Denicourt pour la rédaction de l'acte notarié et que tous les frais liés à cette transaction seront assumés par la Ville de Saint-Césaire.

Et que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, ou en son absence, l'assistante greffière, soient et sont autorisés à signer pour la Ville de Saint-Césaire, tous les documents relatifs à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité

2009-338 Réclamation pour dommage à un véhicule – paiement

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de verser à Mme Hélène Larose, 661, rang Double, Saint-Pie (Qué) J0H 1W0 la réclamation demandée au montant de 376,00 \$ suite à un bris sur son véhicule survenu en juin 2009 sur la rue Vimy et causé par un puisard en mauvais état.

Adoptée à l'unanimité

2009-339 Les Week-ends gourmands – participation au souper

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de participer au souper organiser par Les Week-ends Gourmands de Rougemont qui aura lieu le 12 septembre 2009 en achetant 2 billets de souper au coût de 85\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité

2009-340 Fête gourmande à l'ancienne La Cochonnaille – participation

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de participer à la fête gourmande à l'ancienne La Cochonnaille organisée par L.E.G.C.R. de Saint-Césaire, en achetant 10 billets pour la soirée au coût de 20 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité

2009-341 Opération Nez rouge 2009 – appui financier

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'accorder un appui financier de 150\$ à l'organisme Opération Nez rouge 2009, secteur Granby, couvrant le territoire de Saint-Césaire. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2009-342 Jour 100 de la maternelle de l'école Saint-Vincent — appui financier

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'accorder un appui financier de 100\$ pour le projet Jour 100 de la maternelle de l'école Saint-Vincent de Saint-Césaire. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2009-343 Marchons pour nos nichons 2009 — appui financier

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder un appui financier de 100 \$ pour l'activité « Marchons pour nos nichons » pour la prévention du cancer du sein, qui aura lieu le 27 septembre 2009 à Granby et qui sera représentée par une équipe de 10 personnes de Saint-Césaire. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2009-344 Société Alzheimer Haut-Richelieu — appui financier

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder un appui financier de 100\$ à l'organisme Société Alzheimer Haut-Richelieu, couvrant le territoire de Saint-Césaire. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2009-345 Programme Alternance Étude Travail (PAET) – lave-o-thon le 2 octobre 2009

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'autoriser des élèves du programme Formation Alternance Étude Travail (FAET) de l'école secondaire P.-G.-Ostiguy à tenir un lave-o-thon sur le terrain de l'aréna, le vendredi 2 octobre 2009 et à leur prêter le système d'arrosage.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt est fait du rapport intitulé « Indicateurs de gestion 2008 ».

2009-346 Rémunération du personnel électoral - modification

Attendu que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet à une municipalité d'établir par résolution un tarif de rémunération pour le personnel électoral autre que celui déjà établi par le Ministre;

Attendu que le tarif présentement en vigueur l'est depuis 2003 et qu'il y aurait lieu de l'actualiser;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'établir le tarif de rémunération payable lors d'une élection comme suit :

Président d'élection :

Lorsque la liste électorale est dressée et révisée, le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale en vigueur et le montant de 0,50 \$ pour chaque inscription pour les 2 500 premiers électeurs et 0,25 \$ pour les suivants.

Pour la journée du vote par anticipation, une somme de 400 \$

Pour la journée du scrutin, une somme de 500 \$.

Si la liste électorale n'est que dressée mais pas révisée, le tarif établi par le Ministre s'applique.

Secrétaire d'élection :

Les $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale du président d'élection.

Rémunération du personnel affecté le jour du scrutin

Scrutateur :	150 \$
Secrétaire du bureau de vote :	120 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	150 \$

Rémunération du personnel affecté le jour du vote par anticipation

Scrutateur :	120 \$
	40 \$ pour le dépouillement des votes
Secrétaire du bureau de vote :	100 \$
	35 \$ pour le dépouillement des votes
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	120 \$

Personnel affecté à la Table de vérification de l'électeur

Président :	120 \$ le jour du scrutin
	100 \$ le jour du vote par anticipation
Secrétaire :	110 \$ le jour du scrutin
	90 \$ le jour du vote par anticipation
Membre :	100 \$ le jour du scrutin
	85 \$ le jour du vote par anticipation

Personnel affecté au Vote itinérant

Scrutateur :	14 \$ / l'heure
Secrétaire :	13 \$ / l'heure

Trésorière

Rapport de dépenses de candidat indépendant :	75 \$
Rapport de dépenses de parti autorisé :	30 \$
Rapport financier de candidat indépendant :	35 \$
Rapport financier de parti autorisé :	130 \$

Un membre du personnel électoral, autre que le président et le secrétaire, a droit de recevoir une rémunération additionnelle de 20 \$ pour assister à une séance de formation.

Le tarif payé au personnel du bureau de révision est celui déjà établi par le Ministre.

Il est de plus résolu que la présente résolution annule et remplace la résolution 304-2003 du 7 octobre 2003.

Adoptée à l'unanimité

2009-347 Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire – Coût du déneigement et de la location de l'espace à bureau

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'aviser la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire que le coût du service de déneigement pour les voies d'accès et aires de stationnement de la station d'épuration et des postes de pompage est fixé à 5 000 \$ pour la saison 2009-2010.

Il est de plus résolu qu'à partir du 1^{er} janvier 2010, le coût du loyer mensuel de l'espace à bureau de la Régie situé au sous-sol de l'Hôtel de Ville sera de 260 \$.

Adoptée à l'unanimité

2009-348 Interface de transfert électronique au BIA – achat chez GFI Solutions d'affaires

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'acquérir de la compagnie GFI Solutions d'Affaires, 2144, rue King Ouest, bureau 240, Sherbrooke (Québec) un interface de transfert électronique au Bureau des infractions et des amendes (BIA) pour la cour municipale, pour le prix de 2 815,00 \$, plus les taxes applicables et comprenant la mise à jour, l'installation, la coordination et la synchronisation des données avec le BIA, tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie du 5 août 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-349 Procureur de la poursuite auprès de la Cour municipale de Saint-Césaire – Mandat à M^e Brigitte Martin, avocate

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de renouveler le mandat de Me Brigitte Martin, avocate, de la firme Therrien Martin, 61 rue Saint-Charles Ouest, bureau 213, Longueuil, (Québec) J4H 1C5, à titre de procureur de la poursuite pour la Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire, pour une période d'un an, soit jusqu'au 5 octobre 2010, selon les tarifs de l'offre de service du 2 septembre 2009, à savoir :

- Une somme forfaitaire de 525,00 \$ par séance;
- Un tarif horaire de 150,00 \$ pour les cas particuliers;
- Les déboursés, tels les frais de transport au tarif de 0,43\$ du kilomètre.

Adoptée à l'unanimité

Le point 20 de l'ordre du jour est reporté.

2009-350 Embauche de M. Jean-Luc Maurice – agent de sécurité

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'embaucher M. Jean-Luc Maurice à titre d'agent de sécurité à temps partiel pour la Ville de Saint-Césaire, soit un samedi sur deux, au salaire horaire de 14,28 \$, le tout effectif au 5 septembre 2009, tel que recommandé par le directeur du Service le 3 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-351 Travaux de prolongement d'égout sanitaire sur Bas-de-la-Rivière Nord – soumissions reçues et accord du contrat

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par soumissions publiques pour les travaux de prolongement d'égout sanitaire sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord;

Considérant les soumissions reçues en date du 31 août 2009, à savoir :

<u>Liste des soumissionnaires</u>	<u>Montant \$</u>
Bertrand Mathieu Itée	277 399,34 \$
Excavations St-Césaire inc.	309 554,33 \$
Les Entreprises Allaire & Gince inc.	425 792,72 \$

Considérant les recommandations de M. Dave Williams, ingénieur de la firme BPR-Infrastructure inc. dans sa lettre du 31 août 2009;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder le contrat des travaux de prolongement d'égout sanitaire du Bas-de-la-Rivière Nord à la compagnie Bertrand Mathieu Ltée, 1155, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 2G7, pour un montant total de 277 399,34 \$, taxes incluses, tel que décrit dans leur soumission du 31 août 2009 et recommandé le 31 août 2009 par M. Dave Williams, ingénieur de la firme BPR-Infrastructure inc. Ces travaux seront payés à même le règlement d'emprunt n° 145.

Adoptée à l'unanimité

2009-352 Travaux de prolongement d'égout sanitaire sur le Bas-de-la-Rivière Nord – contrat de surveillance

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'accorder le contrat de surveillance des travaux de prolongement d'égout sanitaire sur le Bas-de-la-Rivière Nord à la firme BPR-Infrastructure inc., pour des honoraires de 12 500 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de service du 2 septembre 2009. Ce montant sera payé à même le règlement d'emprunt n° 145.

Adoptée à l'unanimité

2009-353 Travaux de prolongement d'égout sanitaire sur le Bas-de-la-Rivière Nord – contrat d'ingénierie des matériaux

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de retenir les services de Groupe Qualitas inc., 573, rue Édouard, Granby, J2Z 3Z5, pour l'ingénierie des matériaux dans le cadre des travaux d'égout sanitaire sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord décrété par le règlement n° 145, pour des honoraires maximum estimés à 2 500,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre du 2 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-354 Travaux de prolongement d'égout sanitaire sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord – localisation des emprises

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de retenir les services de XYZ Civitas inc., arpenteurs-géomètres, pour l'arpentage de la limite de l'emprise municipale du rang Bas-de-la-Rivière Nord sur une distance de 575 mètres linéaires, dans le cadre des travaux d'égout sanitaire dans ce secteur décrété par le règlement n° 145, pour des honoraires estimés à 2 400 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre du 3 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-355 Travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Notre-Dame – affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux

Considérant que l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux* permet à une municipalité de procéder par résolution pour ordonner des travaux lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux;

Considérant que la désuétude du réseau d'aqueduc sur une section de la rue Notre-Dame demande des travaux de réfection dans ce secteur;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que des travaux de réfection d'aqueduc sur une section de la rue Notre-Dame comprenant le remplacement de la conduite d'aqueduc, seront exécutés et que le paiement du coût des travaux évalué au net à 215 800 \$ sera fait à même le surplus non affecté du fonds général.

Il est de plus résolu que toute subvention pouvant être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense ainsi décrétée par la présente résolution sera réduite de l'affectation du surplus.

Adoptée à l'unanimité

2009-356 Travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Notre-Dame – soumissions reçues et accord du contrat

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par soumissions publiques pour les travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Notre-Dame;

Considérant les soumissions reçues en date du 31 août 2009, à savoir :

<u>Liste des soumissionnaires</u>	<u>Montant \$</u>
Transelec / Common inc.	233 989,88 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	240 300,00 \$
Les Entreprises Allaire & Gince inc.	285 997,03 \$

Considérant les recommandations de M. Dave Williams, ingénieur de la firme BPR-Infrastructure inc. dans sa lettre du 31 août 2009;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'accorder le contrat des travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Notre-Dame à la compagnie Transelec / Common inc, 2075, boul. Fortin, Laval (Québec) H7S 1P4, pour un montant total de 233 989,88 \$, taxes incluses, tel que décrit dans leur soumission du 31 août 2009 et recommandé le 31 août 2009 par M. Dave Williams, ingénieur de la firme BPR-Infrastructure inc. Ces travaux seront payés à même le surplus non affecté du fonds général tel que décrété par la résolution 2009-355.

Adoptée à l'unanimité

2009-357 Travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Notre-Dame – contrat de surveillance

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'accorder le contrat de surveillance des travaux de réfection d'aqueduc sur la rue Notre-Dame à la firme BPR-Infrastructure inc., pour des honoraires de 8 500 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de service du 1^{er} avril 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-358 Travaux de bordures et pavage sur le Carré Édouard et une section de l'avenue Viens – mandat à BPR Infrastructure inc. pour plans et devis

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour la préparation des plans et devis des travaux de bordure et pavage sur le Carré Édouard et une section de l'avenue Viens pour des honoraires de 1 750,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre du 25 août 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-359 Travaux de bordure et pavage des rues Cécile, Coderre, Horizon, Viens et Carré Édouard – affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux

Considérant que l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux* permet à une municipalité de procéder par résolution pour ordonner des travaux lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux;

Considérant que des travaux de bordure et pavage sont projetés sur les rues Cécile, Coderre, Horizon, Viens et Carré Édouard;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que des travaux de bordure et de pavage sur les rues Cécile, Coderre, Horizon, Viens et Carré Édouard seront exécutés et que le paiement du coût des travaux évalué au net à 311 038 \$ sera fait en prenant 150 000\$ à même le fonds général et 161 038\$ à même le surplus non affecté du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2009-360 Travaux de bordure et pavage sur les rues Cécile, Coderre, Horizon, Viens et Carré Édouard – soumissions reçues et accord du contrat

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par soumissions publiques pour les travaux de bordure et pavage sur les rues Cécile, Coderre, Horizon, Viens et Carré Édouard;

Considérant les soumissions reçues en date du 4 septembre 2009, à savoir :

<u>Liste des soumissionnaires</u>	<u>Montant \$</u>
Pavages Maska inc.	351 084,26 \$
Les Constructions Bricon Ltée	389 028,16 \$
Pavage Daudi Ltée	414 053,72 \$
Sintra inc. (région Montérégie)	416 141,91 \$
Construction DJL inc. (région Bromont)	430 691,29 \$

Considérant les recommandations de M. Dave Williams, ingénieur de la firme BPR-Infrastructure inc. dans sa lettre du 8 septembre 2009;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'accorder le contrat des travaux de bordure et pavage des rues Cécile, Coderre, Horizon, Viens et Carré Édouard à la compagnie Pavages Maska inc., 767, rue Principale, St-Dominique (Québec) J0H 1L0 pour un montant total de 351 084,26 \$, taxes incluses, tel que décrit dans leur soumission du 4 septembre 2009 et recommandé le 8 septembre 2009 par M. Dave Williams, ingénieur de la firme BPR-Infrastructure inc. Ces travaux seront payés à même le surplus non affecté du fonds général tel que décrété par la résolution 2009-359.

Adoptée à l'unanimité

2009-361 Travaux de raccordement au réseau municipale – établissement du taux horaire lors de déplacement du personnel de la ville

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu que lorsqu'un employé des travaux publics est appelé en dehors de son horaire régulier afin d'aider un entrepreneur pour des travaux de raccordement d'égout, d'aqueduc ou autres, un tarif horaire de 39\$ sera facturé par la Ville de Saint-Césaire au propriétaire concerné par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2009-362 Achat d'un système électromagnétique d'adoucisseur d'eau pour le puits # 1

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu de faire l'achat à la compagnie Hydro-Techniques M.P.B. inc, d'un système électromagnétique d'adoucisseur d'eau pour installer au puits # 1, au coût de 12 700\$ plus les frais d'installation de 175\$ et les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de ladite compagnie en date du 2 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-363 Achat d'une pompe submersible

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'autoriser l'achat pour la réserve d'eau du club de golf, d'une pompe submersible de la compagnie Pompes G & T Ltée, au coût de 2 780\$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur soumission du 8 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité soumet à la consultation publique les projets de règlements suivants :

- Règlement 92-2005-30 concernant les usages autorisés dans la zone résidentielle 140, plus spécialement afin d'autoriser les habitations bifamiliales jumelées.
- Règlement 92-2005-31 afin d'agrandir la zone agricole 526 à même la zone agricole 514.

Pour le projet 92-2005-30, le maire demande à Caroline Cadotte, responsable du service d'urbanisme de la Ville, d'expliquer le projet de règlement. Quelques questions sont posées par l'assistance. Des citoyens demeurant sur la rue Girard qui est contiguë à la zone 140 expriment leur mécontentement face à ce projet. Ils demandent au conseil de mieux planifier les développements et d'arrêter de vouloir surpeuplé les zones résidentielles. On informe ces gens qu'un avis public leur donnera le droit de se manifester. Après avoir répondu aux questions, le maire met fin à la consultation publique sur ce règlement.

Pour le projet 92-2005-31 qui consiste à agrandir la zone agricole 526 à même la zone agricole 514 et ainsi permettre à la Meunerie Benjamin Inc., d'y construire un entrepôt pour son commerce, M. Jonathan Labelle, demeurant près de ce commerce n'est pas d'accord à un tel agrandissement. Il fait part au conseil de son inquiétude en raison du bruit continu fait par le passage des camions provenant de la meunerie. Plusieurs questions sur ce projet sont sans réponse, le maire l'informe qu'il fera le nécessaire afin qu'il puisse obtenir les réponses avant l'adoption du règlement. M. Gilbert Viens, voisin également de la meunerie, se demande si la réalisation du projet va faire augmenter les heures de travail du commerce ainsi que le bruit. M. Viens est pour l'avancement mais il pense aussi à la qualité de vie. Après avoir écouté les citoyens et répondu à certaines de leurs questions, le maire met fin à la consultation publique.

Le maire informe les citoyens que l'adoption des 2 projets de règlements sont reportés à une séance ultérieure.

Le point 33 de l'ordre du jour est également reporté.

2009-364 Dérogation mineure – pour le 2564 rue Brouillette – approbation

Considérant la demande formulée par M. Daniel Grondin afin de permettre une marge de recul arrière de 3 mètres au lieu de 5 mètres sur le lot 1 592 062 ;

Considérant que la demande a pour but de permettre l'agrandissement de son bâtiment principal afin d'y transformer une galerie en solarium;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir des Rivières du 19 août 2009;

Considérant qu'aucune personne ne s'est opposée à cette demande;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution U204-07-2009 ne recommande pas d'accorder ladite dérogation car elle peut porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant que le conseil est d'avis qu'en accordant une dérogation moindre que celle demandée, il n'y aurait pas d'impact sur le voisinage;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu que le Conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la marge de recul arrière du 2564, rue Brouillette en autant que la marge soit de 3,87 mètres au lieu de 5 mètres tel que demandé.

Adoptée à l'unanimité

Le point 35 de l'ordre du jour est reporté.

2009-365 Achat d'un ordinateur portable pour les Loisirs

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'achat chez Logimax de Saint-Césaire, d'un ordinateur portable HP Processeur Intel pour le service des Loisirs, au coût de 1 400 \$, plus les taxes applicables, comprenant l'installation et la configuration sur le réseau, le tout selon la soumission de ladite compagnie en date du 16 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-366 Embauche de personnel pour la piscine

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'embaucher pour la piscine, au salaire établi selon l'échelle salariale du complexe sportif, le personnel suivant :

Christopher Williams
Moniteur, surveillant sauveteur et à l'accueil

Makisha Martel
Moniteur, surveillant sauveteur et à l'accueil

Adoptée à l'unanimité

2009-367 Embauche d'un coordinateur en loisirs

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'embaucher, à titre de coordonnateur en loisirs, M. Stéphane Beauregard, au salaire annuel de 38 000 \$, poste de cadre mais avec les avantages selon les normes du travail. Sa période d'embauche débute le 11 septembre 2009 et se terminera au retour de Mme Valérie Normandin présentement en congé parental.

Adoptée à l'unanimité

2009-368 Canonniers junior A et B – tarif de location de glace saison 2009-2010

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de fixer à 125\$, plus les taxes applicables, le tarif horaire de location de glace qui sera chargé aux équipes des Canonniers junior A et B de Saint-Césaire pour la saison 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité

2009-369 Souper bénéfique des Canonniers junior A et B – utilisation du gymnase du Complexe sportif

Considérant que les équipes des Canonniers junior A et B de Saint-Césaire organisent un souper le 19 septembre 2009 afin d'amasser des fonds pour la saison 2009-2010;

Considérant qu'ils demandent la gratuité du gymnase du Complexe sportif Desjardins pour y tenir cette activité;

Considérant la recommandation de la Commission loisirs à l'effet d'accepter cette demande en autant que le gymnase soit nettoyé et propre dès le lendemain matin;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser les Canonniers junior A et B à tenir un souper bénéfique le 19 septembre 2009 dans le gymnase du Complexe sportif Desjardins et ce, à titre gratuit.

Adoptée à l'unanimité

2009-370 Location de la salle Henry M^cGale de l'aréna pour le Gym Énergie Plus

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de louer, à M. Normand Lareau, la salle Henry M^cGale située au 2^e étage du 1165 rue Saint-Michel, contiguë à l'aréna Guy Nadeau, pour y tenir un centre de conditionnement appelé « Gym Énergie Plus », au coût de 1 000 \$ par mois, plus les taxes applicables. La durée du bail est de 12 mois renouvelable 30 jours avant la fin de l'échéance avec l'accord des deux parties.

Il est de plus résolu que le directeur général, M. Reynald Castonguay soit et est autorisé à signer le bail pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-371 Embauche d'un cuisinier-serveur pour le restaurant de l'aréna

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'embaucher M. Gabriel Robichaud, à titre de cuisinier-serveur à l'aréna Guy Nadeau, au taux horaire de 9 \$ et la date d'embauche est effective au 23 août 2009.

Adoptée à l'unanimité

Lecture de la correspondance.
2^{ième} période de questions.
Levée de la séance.

Yvon Boucher
Maire

Louise Benoit
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 2009-333, 2009-334, 2009-337 2009-338, 2009-339, 2009-340, 2009-341, 2009-342, 2009-343, 2009-344, 2009-346, 2009-348, 2009-349, 2009-350, 2009-351, 2009-352, 2009-353, 2009-354, 2009-355, 2009-356, 2009-357, 2009-358, 2009-359, 2009-360, 2009-362, 2009-363, 2009-365, 2009-366, 2009-367, 2009-371.

Micheline Quilès
Trésorière